



Rennes, le 8 septembre 2014

Réf. CH/TG 08 09 14

- Au Secrétaire Général du syndicat

Réforme de la formation professionnelle : plus que jamais défendons et exerçons nos droits !

Au même titre que le droit au travail, le droit à la qualification, à l'instruction et à l'éducation sont inscrits dans la constitution et les différents codes qui régissent notre pays. La formation professionnelle et ses finalités sont inscrites à la fois dans le code de l'éducation et dans le code du travail.

Pour la Cgt, la formation doit former l'Homme (les femmes et les hommes), le citoyen et le travailleur. Elle doit répondre aux besoins des personnes, des collectifs et des territoires.

A l'entreprise, la formation professionnelle continue devrait permettre au salarié de s'insérer durablement dans un emploi correspondant à sa qualification et d'appréhender la diversité des situations de travail qu'il rencontrera dans cet emploi. Evolution de la qualification, de la rémunération, de la carrière, mobilité choisie...toutes ces aspirations ne peuvent se réaliser sans la formation professionnelle.

Le 5 mars 2014, la loi « relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale », a modifié substantiellement les modalités d'accès à la formation continue, ainsi qu'à l'information et l'orientation :

- le **Compte personnel de formation (CPF)**, qui va remplacer le DIF, suivra l'individu de son entrée dans la vie active jusqu'à sa retraite ;
- l'**entretien professionnel** devient obligatoire tous les 2 ans ; il donne l'occasion au salarié d'envisager avec son employeur les perspectives d'évolution professionnelle en termes de qualification et d'emploi ;
- **Le Conseil en évolution professionnelle** prend la forme d'un service public gratuit accessible à tout actif indépendamment de son âge, de son secteur d'activité, de son statut et de sa qualification.

Ces 3 mesures-phares de la réforme vont devoir être diffusées et expliquées, afin que les salariés s'en emparent et exercent leurs droits.

Cette loi a fait parler d'elle, mais elle est aussi marquée par une baisse drastique des financements avec une obligation légale des entreprises qui passe de 1,6% à 1% de la masse salariale.

Dans la situation actuelle de l'emploi, tout reste à gagner pour une formation professionnelle qui sécurise réellement l'emploi.

**Le Comité Régional organise, le 23 octobre 2014,
à Rennes, dans les locaux de l'UD 35, une journée d'études sur le thème
« Réforme de la formation professionnelle :
plus que jamais défendons et exerçons nos droits ! »**

En vue de cette initiative, pour laquelle nous comptons sur la présence de ton syndicat, merci de retenir cette date et de nous retourner le questionnaire joint.


Thierry GOURLAY
Secrétaire du Comité Régional
C.G.T. Bretagne


Catherine BIGOT
Animatrice du Collectif Régional
Emploi Formation Professionnelle

